

FICHE MEDICALE

* _ * _ * _ * _ * _ * _ *

(Pour information du service médical à remettre **sous pli cacheté (si nécessaire)**)

NOM DE L'ELEVE PRENOM CLASSE

Veillez indiquer ci-après les maladies subies ou autres problèmes de santé passés ou actuels :

* maladies : (ayer les mentions inutiles)

asthme – allergies – convulsions – primo-infection tuberculeuse

autres :

* interventions chirurgicales (dates)

.....

* dispense de sport prolongée OUI NON

VACCINATIONS

Cadre à faire remplir par le médecin si les vaccins ne sont pas à jour. Sinon, joindre les photocopies des pages de vaccinations du carnet de santé.

VACCINS	DATES	SIGNATURE/CACHET
DTP	Dernier rappel :	
BCG	Date du dernier vaccin : Date du dernier contrôle intradermique : Résultat :	
R.O.R.		
Hépatite B	1 ^{ère} injection 2 ^{ème} injection 3 ^{ème} injection 1 ^{er} rappel	
Grippe A		

L'élève doit être en règle quant aux vaccinations obligatoires pour être admis au lycée.

Un contrôle récent du B.C.G. doit être effectué avant la rentrée scolaire.

Les stages en milieu hospitalier impliquent la vaccination obligatoire contre l'hépatite B. Celle-ci peut être pratiquée gratuitement par le service médical du lycée.

La famille peut utiliser le dos de ce feuillet pour faire toute remarque complémentaire sur l'état de santé de l'élève.

AUTORISATION DE TRAITEMENT

Je soussigné

Agissant en qualité de père, mère, tutrice (1)

de l'élève

né (e) le

déclare

- Autoriser le Chef d'établissement dont fait partie l'élève ci-dessus désigné à prendre, sur avis médicale, en cas de maladie ou d'accident survenant à mon enfant toutes les mesures d'urgence tant médicales que chirurgicales y compris éventuellement l'hospitalisation.

- Vouloir que le médecin traitant habituel soit prévenu :

Docteur : Téléphone :

À Le

Signature

Attention : Pour tous les accidents survenus au cours des activités prévues à l'emploi du temps de l'élève **en formation professionnelle** (BEP, BAC pro), la législation des accidents du travail est applicable. Les familles n'ont rien à déboursier et doivent venir retirer au lycée, les feuillets destinés au corps médical. Les accidents de sport n'entrent pas dans ce cadre et sont déclarés à l'Inspection Académique.

Les accidents de trajet ne sont pas couverts ; il appartient à chaque famille de souscrire une assurance (ainsi que pour la responsabilité civile).

* En cas d'urgence médicale prévenir

1) M Père, Mère, ami, employeur

Tel. Dans la journée :

2) M père, Mère, ami, employeur

Tel. Dans la journée :